

COMMUNIQUÉPour diffusion immédiate

Il est encore temps de prévenir la propagation du myriophylle à épis dans le bassin versant de la Chaudière

Sainte-Marie, 17 juillet 2018 – Depuis plusieurs années, de nombreux lacs du Québec sont aux prises avec le myriophylle à épis, une plante aquatique exotique envahissante. Actuellement, sa présence est confirmée dans un seul lac du bassin versant de la rivière Chaudière. Le COBARIC désire rappeler qu'il est important de rester vigilant afin d'éviter son introduction ailleurs, car une fois qu'il est établi, il est quasi impossible de se débarrasser de cet envahisseur.

La plante et ses moyens de propagation

Le myriophylle à épis forme des herbiers très denses à des profondeurs variant de 1 à 10 m. Il atteint la surface lorsque la profondeur est de 5 m ou moins. Il tolère une grande variété de conditions, pouvant pousser dans des eaux de qualité variée. Il a d'ailleurs besoin de peu de phosphore pour survivre et proliférer, l'azote étant plutôt l'élément important pour sa croissance.

Le myriophylle se propage principalement par fragmentation de ses tiges. Par exemple, un seul segment coupé par une hélice de bateau sera entraîné un peu plus loin et pourra démarrer une nouvelle colonie.

Impacts

Le myriophylle à épis compétitionne avec les plantes aquatiques indigènes pour la lumière et les nutriments, entrainant une perte de la biodiversité dans les lacs où il est présent. Les herbiers denses, en bloquant la pénétration de la lumière en profondeur, nuisent à la croissance des plantes submergées. De plus, ils peuvent altérer la chaine alimentaire, obstruer les sites de frai et favoriser la prolifération de moustiques et de parasites responsables de dermatites. Par leur décomposition, ils peuvent finalement réduire la concentration d'oxygène dissous dans l'eau.

Les grands herbiers de myriophylles nuisent aussi aux activités humaines sur l'eau, telles que la navigation de plaisance, la pêche et la baignade. Il arrive également que les propriétés autour d'un lac infesté voient leur valeur déprécier.





Prévention et lutte

Pour prévenir la présence du myriophylle à épis dans un plan d'eau, le meilleur moyen est d'inspecter et de nettoyer les embarcations et l'équipement nautique, incluant la remorque. L'inspection doit se faire avant toutes mises à l'eau, mais aussi lors du retrait des embarcations d'un plan d'eau. Les débris trouvés doivent être jetés à la poubelle ou dans un endroit loin du plan d'eau. Il est important aussi de vider l'eau se trouvant dans l'embarcation (viviers, moteur, cale, glacière). Finalement, il est recommandé de tout nettoyer à l'aide d'une laveuse à pression, afin de bien déloger les organismes, et ce à une distance de 30 m de tout plan d'eau ou cours d'eau, incluant les fossés et les bouches d'égout (pour éviter un retour des fragments vers le plan d'eau). Il est possible aussi de simplement laisser sécher l'embarcation et l'équipement pendant au moins 5 jours avant une nouvelle mise à l'eau.

La lutte contre le myriophylle à épis est très difficile et dispendieuse. Certaines méthodes ont été testées dans des lacs au Québec, avec des résultats parfois mitigés. Il n'existe pas de solution miracle et il n'est pas possible de faire complètement disparaître cette plante. Un travail constant de suivi et de traitement est donc nécessaire pendant plusieurs années. Finalement, avant d'envisager d'utiliser une méthode de contrôle, il faut vérifier auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) si une autorisation est nécessaire et quelles sont les contraintes d'application.

Le meilleur moyen demeure donc la prévention et un suivi de l'état des lacs. Le COBARIC invite les citoyens à contacter le bureau régional du MDDELCC lorsqu'ils aperçoivent du myriophylle à épis.

Rappelons que le COBARIC a comme mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière afin de favoriser la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

- 30 -

Source et pour information :

Marie-Ève Théroux Chargée de projets et géomatique

3: 418-389-0476

@:geomatique@cobaric.qc.ca

